

---

# La Turquie n'est guère européenne

---

Entretien avec

Alain Lamassoure

**Ministre français des Affaires européennes de 1993 à 1995, Alain Lamassoure a été l'un des artisans de la signature du traité d'union douanière entre l'Union européenne et la Turquie, entré en vigueur le 1er janvier 1996. La Turquie, à ses yeux, n'a pas vocation à être membre de l'Union européenne car son identité complexe coïncide imparfaitement avec le projet d'une Europe fédérale. Une relation originale et étroite doit néanmoins être tissée entre l'Union européenne et la Turquie.**

*— A votre avis, la Turquie a-t-elle vocation à faire partie de l'Union européenne?*

Depuis le Traité de Rome, confirmé sur ce point par ceux qui l'ont modifié, tous les Etats européens qui le souhaitent ont vocation à faire partie de ce qui est aujourd'hui l'Union européenne. Mais la Turquie est à mes yeux un cas particulier. De par sa géographie, elle n'est guère européenne: l'essentiel de son territoire se trouve en Asie. Mais c'est un pays important par son histoire, sa situation, son évolution actuelle dans le sens d'un ancrage dans la démocratie et les valeurs de l'Etat de droit. C'est aussi un membre important de l'Alliance atlantique. Tout cela crée une réelle spécificité. Mon sentiment est que c'est un pays avec lequel l'Union européenne doit inventer des relations privilégiées selon des formes particulières. Le Traité d'union douanière, signé en 1995 et qui est entré en application le 1er janvier 1996 est un début. Il marque déjà le caractère original des relations entre la Turquie et l'Union européenne car la Turquie est le seul pays tiers qui partage un tel degré de libre-échange avec les Quinze.

---

Automne 1997

*— La Turquie a envisagé d'adhérer à la Communauté européenne dès 1963, plus de trente ans avant la Pologne ou Chypre. N'était-ce pas frustrant pour les Turcs d'entendre, le 16 juillet dernier, Jacques Santer, président de la Commission de Bruxelles, proposer que les négociations en vue de l'adhésion de nouveaux pays à l'Union européenne commencent avec la Hongrie, la République tchèque, la Pologne, la Slovaquie, l'Estonie et Chypre?*

Ce sont des propositions de la Commission. Cela ne se signifie pas que ces pays seront choisis par le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement. L'important est que l'Union européenne a décidé que les critères de sélection pour les trains de négociations en vue de l'adhésion seront déterminés selon des données politiques et économiques objectives, et non selon des données subjectives. Quant à la Turquie, son cas relève aussi d'autres considérations liées au fait qu'elle n'est pas un pays véritablement européen. Il faut donc envisager un statut différent de celui d'une appartenance entière à l'Union européenne. Celle-ci, avec chacune des puissances qui lui sont immédiatement voisines, devra créer des relations privilégiées adaptées à leurs particularités. C'est vrai pour ce qui est de la Russie, de l'Ukraine, de la Turquie, mais aussi de l'Egypte, d'Israël et du Maghreb.

*— Si les Quinze ferment la porte à la Turquie, ne risque-t-elle pas de se détourner de l'Europe?*

Cela dépend du type d'Union européenne que nous envisageons. Il y a au moins deux visions. La première est essentiellement commerciale. Elle se comprend comme une coopération entre Etats dans une grande Europe qui serait une Europe sans rivages, aux contours flous. C'est cette conception qui a permis de bâtir l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou le Conseil de l'Europe, où siègent les pays du Caucase. La seconde vision, qui doit rester celle de la France, considère que l'Union européenne a une vocation fédérale et qu'elle est vouée à réunir des pays qui ont décidé non seulement d'organiser entre eux des échanges commerciaux ou culturels, mais d'unir leur destin. C'est un peu la différence entre l'amitié et le mariage. Cette aspiration à une Union fédérale entre pays démocratiques n'est pas un rejet de quiconque. De l'autre côté de l'Atlantique, le Mexique ne demande pas à devenir le 51ème Etat des Etats-Unis d'Amérique. Il ne se sent pas pour autant rejeté dans les ténèbres. Il a su négocier des accords privilégiés avec les Etats-Unis et le Canada — qui sont pour l'instant économiques — mais qui peuvent évoluer.

*— Les élites turques sont obnubilées par l'objectif de l'adhésion à l'Union européenne. Comment l'expliquez-vous?*

Le débat politique en Turquie tourne notamment autour de modèles de référence et il me paraît normal que l'Europe occidentale en soit un.

Au moment de la signature du traité d'union douanière, l'équipe au pouvoir, menée par Tansu Ciller, tenait beaucoup à ce que le modèle de l'Etat de droit et de démocratie, qui est né en Occident mais qui est devenu la référence mondiale, s'implante en Turquie. Une partie de l'élite turque a l'idée que dans la période de tensions que traverse le pays, avec le problème kurde, la montée de l'islamisme, le rôle important de l'armée, le choix déterminé de l'adhésion entière à l'Union européenne pouvait permettre de trouver des solutions «par le haut». Mais je crois que la Turquie doit pousser plus loin ses ambitions. Doit-elle calquer absolument le modèle de référence euro-international d'Etat de droit, de droits de l'homme, de laïcité, ou doit-elle chercher une voie turque, tout comme le Japon ou les pays d'Amérique latine ont adapté les grands standards à leurs cultures?

*— De hauts responsables allemands jugent que la Turquie ne peut faire partie de l'Union européenne car elle est à 99% musulmane. Partagez-vous ce point de vue?*

Je ne suis pas du tout d'accord. La laïcité est l'un des postulats de notre philosophie de l'Etat de droit. L'Union européenne s'est construite indépendamment des religions. Bien sûr, la plus grande partie de l'Europe est enracinée dans une identité chrétienne. Mais celle-ci est divisée entre catholiques, protestants et orthodoxes, et on vérifie ces derniers temps combien le clivage entre catholiques et orthodoxes, notamment, demeure. En outre, il y a d'autres pays musulmans en Europe. L'Albanie, la Bosnie. Dès lors qu'ils respectent la démocratie et vivent en paix, remplissent le moment venu les conditions de l'adhésion à l'Union européenne, au nom de quoi pourrions-nous les rejeter? Ce débat sur les valeurs que l'Europe représente et qui définissent son identité a été en un sens réglé lors des discussions sur l'adhésion au Conseil de l'Europe de pays comme la Turquie justement, les pays d'Europe de l'Est ou ceux de l'ex-URSS. Il a été admis alors que le modèle européen exigeait la démocratie et l'Etat de droit, mais la religion n'a jamais été retenue comme un critère.

*— Comme ministre des Affaires européennes de la France, vous avez défendu avec force le projet de traité d'union douanière UE-Turquie devant le Parlement européen ou face à la Grèce. Deux ans plus tard, quel regard jetez-vous sur cette période?*

Je crois qu'en 1995, si la France n'avait pas assumé la présidence tournante de l'Union européenne durant le premier semestre, nous n'aurions pas pu signer ce traité d'union douanière à temps. Notre action s'est inscrite à la suite de celle de l'Allemagne qui avait assumé la présidence pendant le second semestre de 1994. Il y a eu une très bonne entente entre Bonn, Londres et Paris sur ce dossier. J'ai effectivement dû négocier avec les Grecs et avec le Parlement européen où j'ai eu une vive passe d'armes avec Pauline Green, présidente du groupe socialiste, qui

était d'abord farouchement opposée au traité et qui finalement a voté en sa faveur. Mais je me souviens aussi des négociations avec les autorités turques. Le gouvernement de Tansu Ciller avait brûlé ses vaisseaux en misant sa survie politique sur le succès de ce projet d'union douanière, qu'il présentait à l'opinion turque comme le tremplin vers l'adhésion de son pays à l'UE. Nous avons dû lui faire comprendre que la Turquie devait donner des preuves tangibles de son ancrage au modèle européen en modifiant des articles de sa Constitution dans un sens favorable à la liberté d'expression et aux droits de l'homme, en faisant preuve de clémence à l'égard de huit députés kurdes condamnés pour délit d'opinion et en adoptant une attitude constructive sur la question de Chypre.

— *Connaissez-vous la Turquie auparavant? Quel souvenir en gardez-vous?*

J'ai découvert la Turquie essentiellement à l'occasion de cette négociation. J'ai été très favorablement impressionné par les élites politiques, économiques et commerçantes turques. C'est un pays qui a choisi la modernité, qui est apte à figurer dans le peloton de tête du XXI<sup>ème</sup> siècle, qui invente un modèle de développement et de société propres, à partir de l'héritage d'Atatürk. Economiquement, la Turquie a les moyens de devenir un «tigre» comme ceux d'Asie du sud-est. Sa population est nombreuse, sa jeunesse est relativement bien formée. Elle a les avantages d'un pays en développement où la main d'œuvre est de qualité. Sa croissance suppose toutefois que la Turquie reste un Etat stable, qu'elle progresse vers plus de démocratie, que son économie soit bien gérée. C'est pour l'Europe un marché important, un réservoir de croissance et sans doute une base d'observation et d'approche des marchés d'Asie centrale.

La Turquie est toujours en train de chercher son modèle et nous devons être respectueux des choix qui ne peuvent être que ceux du peuple turc. Nous devons aider ceux qui plaident en faveur des progrès des droits de l'homme et de la démocratie mais il faut éviter toute forme d'ingérence. C'est à la Turquie d'adapter nos valeurs à sa situation nationale. Par rapport à des pays qui ne nous demandent rien, on ne peut rien faire, mais envers ceux qui nous font des demandes, il faut inventer des formes originales de compagnonnage. L'union douanière UE-Turquie est un bon exemple de ce que l'Union européenne peut faire.

*Entretien conduit par  
Jean-Christophe Ploquin*